

Frais de transport, hébergement & restauration des apprentis

Modalités de calcul des frais de remboursements des frais de transport, hébergement et restauration (THR) des apprentis

Applicable à la rentrée 2015

Les nouveaux forfaits régionaux applicables à compter de septembre 2015 doivent permettre de mieux prendre en compte les frais inhérents aux déplacements des apprentis entre le centre de formation et leur résidence et participer à leurs frais de restauration et d'hébergement

L'objectif est de calculer les frais kilométriques réels de chaque apprenti et d'appliquer un tarif de remboursement au kilomètre.

Le tarif kilométrique retenu pour le remboursement est de **0.043 €/km**

Le tarif kilométrage maximum qui sera retenu pour le calcul des frais réels est de **250 km** par trajet.

Les forfaits annuels pour les transports sont les suivants :

Interne	Demi-pensionnaire	Externe
Un aller retour par alternance	Un aller retour par jour de présence au CFA	En-dessous de 10 km entre le domicile et le CFA, on ne rembourse rien.
		Au-dessous de 10 km entre le domicile et le CFA, un aller retour par jour de présence au CFA

S'agissant des frais de restauration et d'hébergement, la participation est de :

- 1.10€ par repas
- 3.40€ par nuitée

Seuls les repas pris au centre ou dans un établissement ayant passé une convention avec le centre permettent de bénéficier de cette aide. Il en va de même pour les nuitées.